

Ville de Blotzheim

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Mulhouse

MULHOUSE PREFECTURE

26 AOUT 2011

68052 MULHOUSE CEDEX



Hôtel de ville (ancienne mairie) édifié en 1609

ARRETE MUNICIPAL N° 1238/2011

Portant interdiction de consommer de l'alcool sur l'ensemble des voies, places et espaces publics de la commune de Blotzheim.

*Sa station
climatique*

Le Maire de la Ville de Blotzheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 ;

*Son casino
de jeux et loisirs*

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.3341-1 & suivants et R.3353-1 ;

VU le Code Pénal, notamment son article 131-13 ;

*Son palais
Beau Bourg*

VU la circulaire NOR/INT/D/05/00044/C du 4 avril 2005 relative à la prévention des atteintes à l'ordre et à la tranquillité publics liées à la consommation d'alcool ;

*Son parc
du Musée*

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques sur le ban communal ;

Arrête :

Article 1 :

*Ses monuments
historiques*

La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies, places et espaces publics de la commune de Blotzheim.

Article 2 :

Son dynamisme

Cette interdiction ne s'applique ni aux lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée ni aux établissements (restaurants et bars) autorisés à vendre de l'alcool.



3, rue du Rhin - 68730 BLOTZHEIM - ☎ 03 89 68 40 09 - Fax 03 89 68 49 06

Site Internet : <http://www.blotzheim.fr>

E-mail : mairie@blotzheim.fr

Toute correspondance est à adresser à l'attention de Monsieur le Maire

SOUS-PREFECTURE

26 AOUT 2011

682 MULHOUSE CEDEX

Article 3 :

Les infractions à cet arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié et affiché en mairie, dont ampliation est également transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse ;
- M. le responsable des Brigades Vertes à Sultz.

Fait à Blotzheim, le 17 août 2011

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

